



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 23090

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la politique du Gouvernement face au VIH. L'apparition de nouveaux traitements, appliqués aux personnes vivant avec le VIH, a transformé l'action du Gouvernement dans ce domaine de la santé publique. Le rôle des associations s'est ainsi renforcé. D'une part, le fait que la maladie est mieux vécue ne doit pas conduire à un certain laxisme, car aucun vaccin contre le sida n'a naturellement été inventé. D'autre part, les nouveaux traitements ont automatiquement relevé le nombre de personnes concernées par le VIH. Dans ces conditions, il souhaiterait savoir quelle est l'évolution du niveau de subventions attribuées aux associations oeuvrant à la prévention et à la prise en charge médicale, ainsi que les délais dans lesquels celles-ci sont versées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23090

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 1998, page 6922